



Budget 2020 : message du Conseil municipal au Conseil général

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous avons l'avantage de soumettre à votre examen ainsi qu'à votre approbation le projet de budget 2020, tel qu'adopté par le Conseil municipal.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus financiers de **Fr. 24'315'800.-** et un total de charges financières de **Fr. 21'252'350.-**, dégage une marge d'autofinancement arrêtée à **Fr. 3'063'450.-**. Après comptabilisation des amortissements comptables, soit **Fr. 5'016'900.-**, le résultat du compte de fonctionnement fait ressortir une perte nette de **Fr. 1'953'450.-**.

(en francs)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Ecart B19/B20
Charges	19'173'313	20'097'570	21'252'350	1'154'780
Revenus	24'200'024	24'195'610	24'315'800	120'190
Marge d'autofinancement	5'026'711	4'098'040	3'063'450	-1'034'590
Amortissements comptables	5'030'535	5'481'000	5'016'900	-464'100
Excédent de charges	3'824	1'382'960	1'953'450	570'490

Le compte des investissements présente quant à lui des dépenses brutes de **Fr. 17'455'400.-**, couvertes à hauteur de **Fr. 7'478'280.-** par des recettes. Les investissements nets prévus en 2020 se montent ainsi à **Fr. 9'977'120.-**.

(en francs)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Ecart B19/B20
Dépenses	8'643'871	8'729'400	17'455'400	8'726'000
Recettes	2'419'678	1'532'900	7'478'280	5'945'380
Investissements nets	6'224'192	7'196'500	9'977'120	2'780'620

La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir les investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de Fr. 6'913'670.-.

(en francs)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Ecart B19/B20
Marge d'autofinancement	5'026'711	4'098'040	3'063'450	-1'034'590
Investissements nets	6'224'192	7'196'500	9'977'120	2'780'620
Insuffisance de financement	1'197'481	3'098'460	6'913'670	3'815'210
Degré d'autofinancement	80.76 %	56.94 %	30.70 %	-26.24 %

Au vu des prévisions budgétaires établies pour les exercices 2019 et 2020, la fortune de la Municipalité devrait passer de **Fr. 12'207'522.97** au 31.12.2019 à **Fr. 10'254'072.97** au 31.12.2020.

A) Dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement, arrêtées à **Fr. 26'269'250.-** dans le cadre du budget 2020, ont augmenté de Fr. 690'680.-, soit 2.7 %, par rapport à la prévision 2019. Le tableau ci-dessous en donne le détail par nature.

(en francs)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Ecart B19/B20
Charges personnel	5'309'031	5'629'350	5'843'800	214'450
Biens et services	3'779'977	4'217'650	4'369'250	151'600
Intérêts passifs	290'931	366'500	327'150	-39'350
Amortissements comptables	5'030'535	5'481'000	5'016'900	-464'100
Amortissements financiers	266'994	150'000	150'000	-
Parts et contrib. sans affectation	163'777	157'000	161'000	4'000
Participation à des collect. publiques	2'256'429	2'562'700	2'849'000	286'300
Subventions accordées	6'709'566	6'777'850	7'254'000	476'150
Attribution financements spéciaux	-	14'060	17'700	3'640
Imputations internes	396'608	222'460	280'450	57'990
Total des charges	24'203'848	25'578'570	26'269'250	690'680

- charges de personnel (nature 30)** : l'Exécutif communal a arrêté ce qui suit en matière de charges salariales :
 - aucun renchérissement ne sera accordé en 2020,
 - un coefficient de 1 sera appliqué sur les parts d'expérience accordées,
 - de nouveaux postes seront créés en 2020, à savoir :
 - un poste d'apprenti(-e) employé(-e) de commerce dès le mois d'août,
 - un poste à 100 % de collaborateur au sein des travaux publics dès le mois de juillet,
 - par ailleurs, trois postes seront appelés à être repourvus en cours d'année, soit
 - un poste à 100 % au sein du Service du cadastre dès le mois de janvier 2020 (départ à la retraite du titulaire à l'issue du mois de mars),
 - un poste d'aide-bibliothécaire à 45 % ainsi qu'un poste de bibliothécaire responsable à 60 % dès le mois de juillet (départ à la retraite de la titulaire),
 - les honoraires octroyés aux membres du Conseil municipal ont été reconduits sur la même base qu'en 2019,
- intérêts passifs (nature 32)** : l'estimation tient compte du faible taux d'intérêt moyen appliqué sur les emprunts existants ainsi que sur ceux destinés à financer les investissements prévus au budget 2020. La prévision propre aux intérêts rémunérateurs à verser aux contribuables a quant à elle été portée à Fr. 80'000.-,
- amortissements financiers (nature 330)** : le montant prévisionnel des pertes sur débiteurs a été maintenu à Fr. 150'000.-,
- amortissements comptables (natures 331 et 332)** : la baisse significative du volume global des amortissements constatée entre 2019 et 2020 s'explique par une réduction de Fr. 623'000.- des amortissements complémentaires prévus, soit Fr. 311'400.- en 2020. Ceux-ci concernent essentiellement l'acquisition des places protégées (abris de protection civile) et ont été budgétisés en application des directives cantonales applicables en la matière (nature 332).
Les amortissements ordinaires sont quant à eux calculés dans le respect de l'article 51 al. 1 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 et s'élèvent à 10.4 % du patrimoine administratif,
- parts et contributions sans affectation (nature 34)** : ladite nature enregistre principalement la dépense relative à l'impôt sur les immeubles bâtis (art. 188 de la loi fiscale), à savoir que la Municipalité

de Vétroz verse à la commune de situation des immeubles bâtis une part d'impôt égale à 2.5 o/oo de la valeur fiscale de ces immeubles,

6. **participation à des collectivités publiques (nature 35)** : l'augmentation constatée des charges regroupées sous cette nature s'explique principalement de la manière suivante :

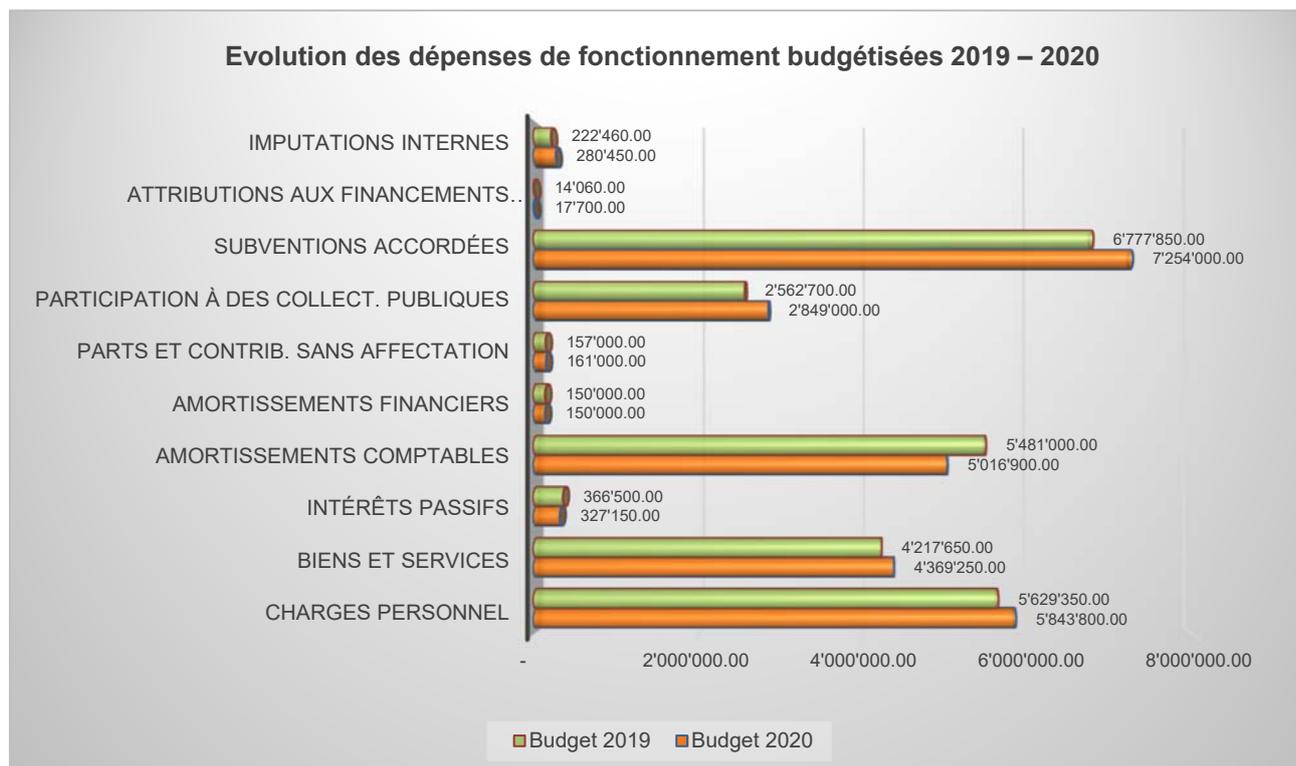
comptabilité du CSP autonome (sous réserve de faisabilité) :	Fr. 130'000.-
prise en charge des frais d'écolage au CO :	Fr. 134'400.-
participation de la Municipalité au Centre médico-social subrégional :	Fr. 48'000.-
participation à la STEP intercommunale :	Fr. 46'000.-

7. **subventions accordées (nature 36)** : les dépenses ont été budgétisées sur la base des informations obtenues de la part des différentes entités. Les majorations prévues sont essentiellement les suivantes :

Autorité intercommunale de protection :	Fr. 49'000.-
Frais de curatelle "adulte" :	Fr. 10'000.-
Contribution communale élèves CO (traitement des enseignants) :	Fr. 11'000.-
Subvention soins dentaires :	Fr. 18'000.-
Prestations complémentaires AVS / AI :	Fr. 41'200.-
Contribution à la famille (auparavant compensée avec l'écolage) :	Fr. 86'000.-
Contribution communale déchets ménagers :	Fr. 33'000.-
Participation à l'intégration des handicapés :	Fr. 44'050.-
Participation au financement des EMS :	Fr. 20'000.-
Aide sociale :	Fr. 61'800.-
Participation au coût du trafic des voyageurs (cadence au ¼ heure) :	Fr. 137'500.-
Participation à l'Office du tourisme :	Fr. 21'000.-
Actions Cité de l'Energie :	Fr. 20'000.-

8. **attributions aux financements spéciaux (nature 38)** : seul le compte spécial propre à l'eau potable devrait dégager un bénéfice en 2020, ceci sous réserve de l'approbation du règlement communal actuellement en cours d'élaboration. De ce fait, un montant de l'ordre de Fr. 17'000.- sera attribué au fonds spécifique à créer au bilan de la Municipalité,

9. **imputations internes (nature 39)** : celles-ci concernent les intérêts et les taxes annuelles internes calculés sur les services spéciaux ainsi que les imputations de recettes fiscales destinées à équilibrer les déficits enregistrés sur les comptes spéciaux.



B) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, arrêtées à **Fr. 24'315'800.-** dans le cadre du budget 2020, ont augmenté de Fr. 120'190.-, soit 0.5 % par rapport à la prévision 2019. Le tableau ci-dessous en donne le détail par nature.

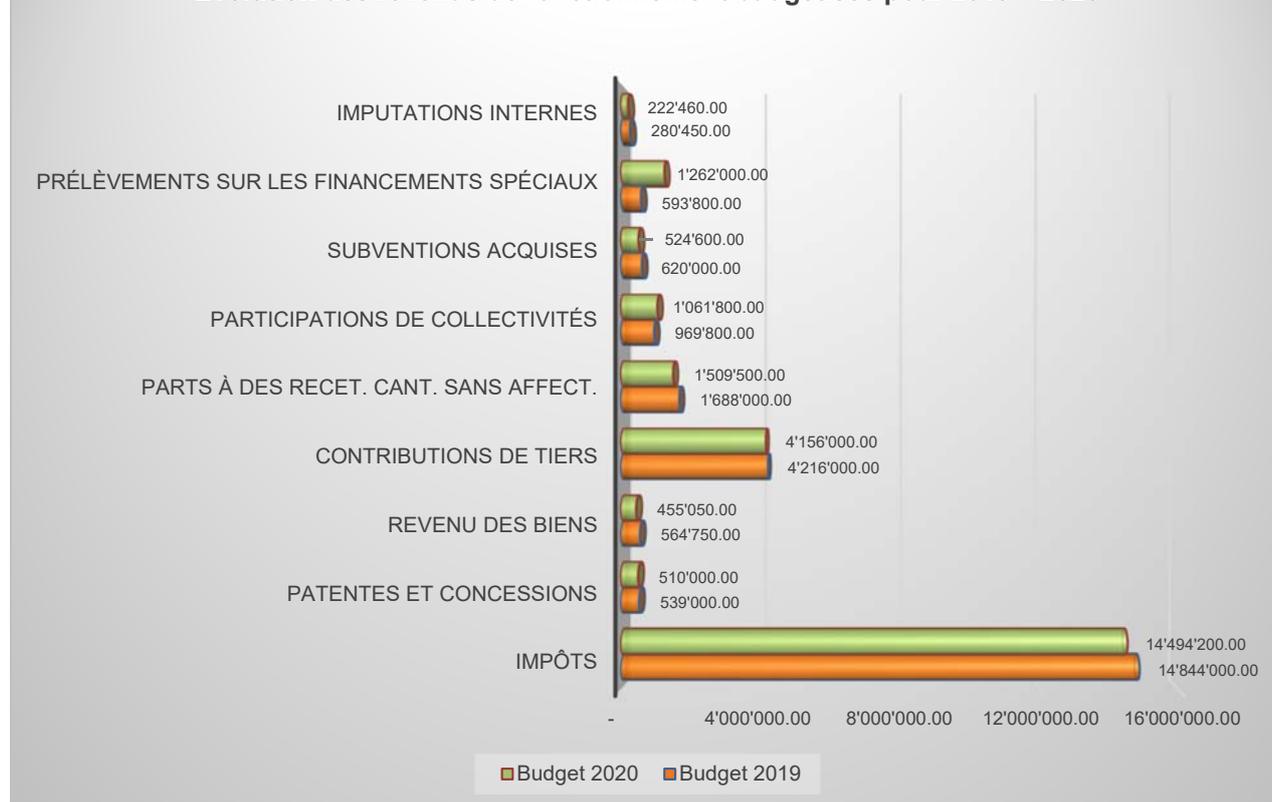
(en francs)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Ecart B19/B20
Impôts	15'725'443	14'494'200	14'844'000	349'800
Patentes et concessions	558'119	510'000	539'000	29'000
Revenu des biens	540'967	455'050	564'750	109'700
Contributions de tiers	3'744'751	4'156'000	4'216'000	60'000
Parts à des recettes cantonales sans affectation	1'537'381	1'509'500	1'688'000	178'500
Participations de collectivités	1'022'196	1'061'800	969'800	-92'000
Subventions acquises	485'577	524'600	620'000	95'400
Prélèvements sur les financements spéciaux	188'982	1'262'000	593'800	-668'200
Imputations internes	396'608	222'460	280'450	57'990
Total des recettes	24'200'024	24'195'610	24'315'800	120'190

- impôts (nature 40)** : les recettes fiscales ont été déterminées comme suit :
 - au vu du niveau actuel de l'indice suisse des prix à la consommation (159.9 pour septembre 2019, base 100 en décembre 1982), le Conseil municipal a décidé de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 160 %,
 - le Conseil municipal propose également de maintenir le coefficient d'impôt actuellement en vigueur, soit 1.15,
 - la simulation des recettes fiscales se base essentiellement sur la dernière taxation connue, à savoir celle de l'année 2017.
Pour les personnes physiques, une majoration de 2 % pour l'année 2018, puis de respectivement 1% pour les années 2019 et 2020 a été considérée. Une augmentation du nombre de contribuables a également été appliquée.
En ce qui concerne les entreprises, le paquet de la réforme fiscale ainsi que du financement de l'AVS (RFFA) accepté par le peuple déploiera ses premiers effets en 2020. Une perte de l'ordre de Fr. 100'000.- a dès lors été escomptée,
- patentes et concessions (nature 41)** : cette nature enregistre les redevances hydrauliques perçues, la livraison d'énergie électrique ainsi que les prestations aux collectivités publiques versées à la Municipalité par Energie Sion et région.
Le budget 2020 ne prévoit pas de variation significative, avec un écart global favorable de Fr. 29'000.- par rapport à l'année précédente,
- revenu des biens (nature 42)** : ce regroupement enregistre les montants encaissés à titre de locations et redevances immobilières, ainsi que les dividendes sur placements et les intérêts de retard et frais récupérés, lesquels représentent 53.12 % de la nature 42 avec un montant de Fr. 300'000.- budgétisé pour l'années 2020,
- contributions de tiers (nature 43)** : les variations significatives, soit de plus de Fr. 20'000.-, envisagées dans le cadre de l'exercice 2020 sont celles-ci :

<i>(en francs)</i>	Budget 2019	Budget 2020	Ecart B19/B20
Permis de séjour et d'établissement	40'000	65'000	-25'000
Crèche - Participation des parents	320'000	300'000	20'000
UAPE - Participation des parents	350'000	310'000	40'000
Nurserie - Participation des parents	60'000	70'000	-10'000
Taxes annuelles eau potable	820'000	677'000	143'000
Refacturation apports excédentaires Ecobois S.A.	-	80'000	-80'000
Taxe sur déchets alimentaires	20'000	-	20'000
Amendes sur dépôts illicites de déchets	10'000	20'000	-10'000
Autorisations de construire	70'000	120'000	-50'000
Redevances Aproz Sources Minérales SA		10'000	-10'000
Vente d'énergie	205'000	187'500	17'500

5. **parts à des recettes cantonales sans affectation (nature 44)** : l'arrêté du Conseil d'Etat du 5 juin 2019 a fixé les montants de la péréquation financière intercommunale et du fonds de compensation pour les cas de rigueur attribués à la Municipalité de Vétroz pour l'année 2020, soit Fr. 1'634'500.- et Fr. 43'754.-.
La recette perçue devrait ainsi connaître une augmentation de l'ordre de Fr. 177'000.- par rapport à l'exercice 2019,
6. **participation de collectivités (nature 45)** : cette nature enregistre notamment la contrepartie de l'aide sociale versée aux ayants-droit (rubrique 580.366.00), soit Fr. 700'000.- laquelle est déductible de la facture des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle.
La diminution du montant global du regroupement s'explique principalement par la mise en œuvre d'une comptabilité « autonome » propre au CSPL (sous réserve de faisabilité) qui rend notamment caduque la participation financière de 45 % versée jusqu'ici par la Commune d'Ardon,
7. **subventions acquises (nature 46)** : les variations méritant d'être relevées concernent la participation cantonale au matériel scolaire, soit Fr. 90.- par élève, et la subvention sur le plan d'alarme et d'intervention (PAI), laquelle représente un montant de Fr. 28'500.-,
8. **prélèvements sur les financements spéciaux (nature 48)** : l'évolution notable de la nature s'explique par la diminution de Fr. 785'000.- en lien avec le prélèvement sur le fonds des abris de protection civile.
Les résultats déficitaires prévus sur les comptes spéciaux propres aux eaux usées et au déchets, soit Fr. 245'800.- au total, seront également prélevés sur les financements spéciaux, comme l'exige la procédure en vigueur,
9. **imputations internes (nature 49)** : il s'agit de la contrepartie des dépenses à caractère interne comptabilisées sous la rubrique 39. Les imputations internes budgétisées pour 2020 représentent un montant global de Fr. 280'450.-.

Evolution des revenus de fonctionnement budgétisés pour 2019 – 2020



C) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, arrêtées à **Fr. 17'455'400.-** dans le cadre du budget 2020, ont augmenté de Fr. 8'726'000.- par rapport à la prévision 2019. Le tableau ci-dessous en donne le détail par centre de charges.

(en francs)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Ecart B19/B20
Administration générale	359'108	540'800	142'000	-398'800
Sécurité publique	55'118	2'005'000	413'000	-1'592'000
Enseignement et formation	138'401	537'000	3'914'500	3'377'500
Culture, loisirs et culte	32'524	71'000	186'000	115'000
Santé	4'783	5'000	8'000	3'000
Prévoyance sociale	30'442	113'100	103'900	-9'200
Trafic	2'337'154	1'881'000	2'304'000	423'000
Protection et aménag.de l'environnement	4'865'820	2'514'000	7'943'500	5'429'500
Economie publique	407'891	1'011'000	2'433'000	1'422'000
Finances et impôts	412'630	51'500	7'500	-44'000
Total des charges	8'643'871	8'729'400	17'455'400	8'726'000

Les dépenses d'investissement jugées significatives, soit supérieures ou égales à Fr. 100'000.-, sont les suivantes :

Acquisition de servitudes PCi (359 places protégées)	Fr.	308'000.-
Etudes en lien avec l'extension du centre scolaire des Plantys	Fr.	150'000.-
Création d'espaces supplémentaires au centre scolaire des Plantys	Fr.	175'000.-
Extension du centre scolaire de Bresse (+ mise aux normes de l'existant)	Fr.	3'377'000.-

Investissements liés au CO Derborence	Fr.	141'000.-
Stade des Plantys (rénovation de la cantine)	Fr.	110'000.-
Routes communales	Fr.	1'285'000.-
Réfection de la Place de l'Eglise	Fr.	150'000.-
Achat des parcelles propres au parking du Raffort	Fr.	150'000.-
Achat infrastructure parking carrefour Rte Bassin / Rte Cantonale	Fr.	330'000.-
Machines et véhicules d'exploitation	Fr.	178'000.-
Eau potable - réfection des routes	Fr.	673'000.-
Station de pompage (eaux usées)	Fr.	140'000.-
PGEE – réfection des routes	Fr.	4'220'000.-
Solde des expropriations liées à la correction des torrents	Fr.	300'000.-
Correction des torrents ouest, lots 1 et 2	Fr.	2'250'000.-
Réfection des murs de vignes	Fr.	116'000.-
Irrigation – réfection de routes	Fr.	298'000.-
Lutte contre le gel, étape 1	Fr.	2'000'000.-

D) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, arrêtées à **Fr. 7'478'280.-** dans le cadre du budget 2020, ont augmenté de Fr. 5'945'380.- par rapport à la prévision 2019. Le tableau ci-dessous en donne le détail par centre de charges.

<i>(en francs)</i>	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	Ecart B19/B20
Administration générale	-	-	-	-
Sécurité publique	128'148	24'000	-	-24'000
Enseignement et formation	62'197	8'900	516'000	507'100
Culture, loisirs et culte	-	2'700	-	-2'700
Trafic	628'264	127'500	330'000	202'500
Protection et aménag.de l'environnement	1'259'965	1'007'800	4'752'280	3'744'480
Economie publique	32'100	362'000	1'880'000	1'518'000
Finances et impôts	309'004	-	-	-
Total des charges	2'419'678	1'532'900	7'478'280	5'945'380

Les recettes d'investissement jugées significatives, soit supérieures ou égales à Fr. 100'000.-, sont les suivantes :

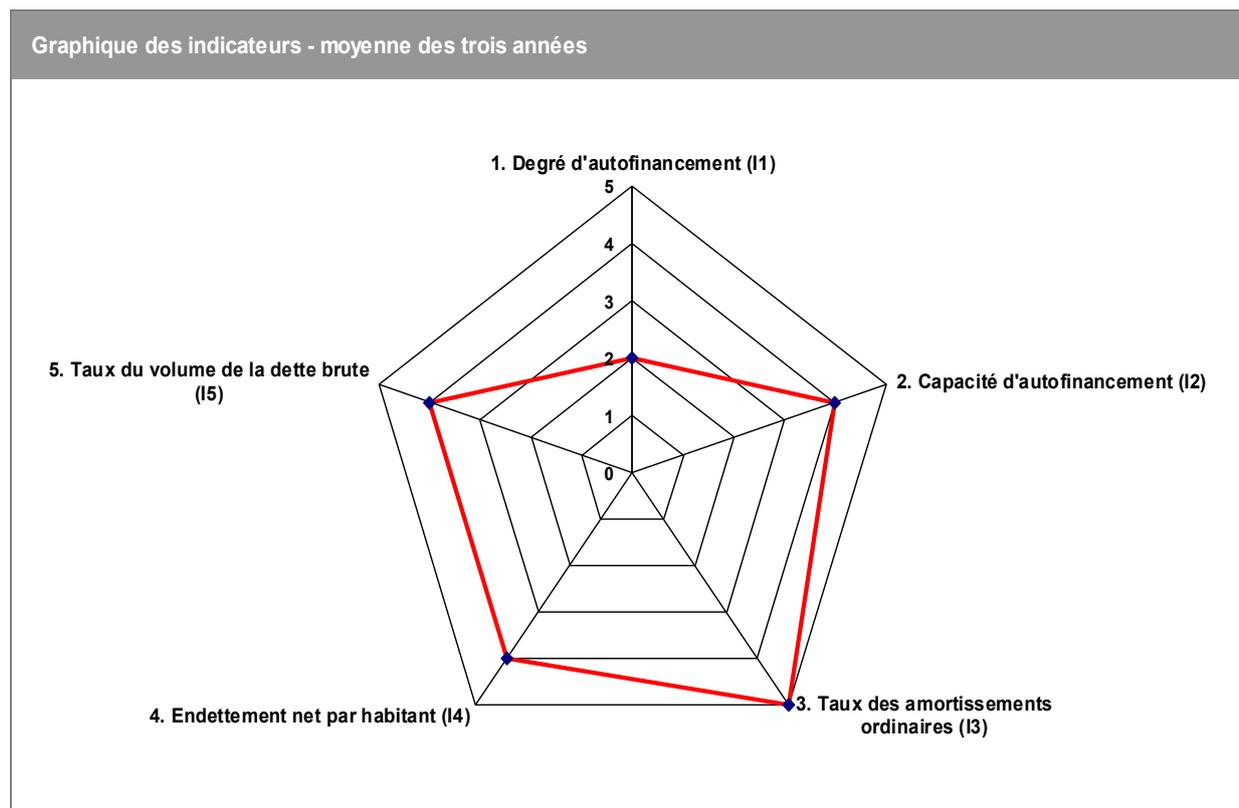
Subvention sur l'extension du centre scolaire de Bresse (+ mise aux normes)	Fr.	507'000.-
Subvention sur la réfection de l'Avenue de la Gare	Fr.	285'000.-
Taxes de raccordement égouts	Fr.	100'000.-
PGEE – réfection des routes	Fr.	2'662'500.-
Subvention sur le solde des expropriations en lien avec les torrents	Fr.	150'000.-
Subvention sur la correction des torrents ouest, lots 1 et 2	Fr.	1'687'500.-
Subvention et participation des privés au projet de lutte contre le gel	Fr.	1'880'000.-

E) Indicateurs

Au vu de la prévision établie, l'analyse des comptes indicateurs, selon l'art. 24 al. 1 Ofinco, laisse apparaître :

- un degré d'autofinancement insuffisant (30.7 %),
- une capacité d'autofinancement satisfaisante (13.1 %),
- un taux des amortissements ordinaires suffisant (10.4 %),
- un endettement net par habitant mesuré (Fr. 4'387.-),
- un bon taux du volume de la dette brute (196.7 %).

Le graphique des indicateurs ci-dessous présente la moyenne des résultats basés sur les comptes 2018 ainsi que sur les budgets 2019 et 2020.



A la lecture de celui-ci, on constate facilement que le degré d'autofinancement, qualifié « d'insuffisant », est influencé par le fort volume d'investissements nets prévus dans le cadre des exercices 2019 et 2020, soit un total cumulé de Fr. 17'173'620.-.

Il n'y a par conséquent pas lieu de s'alarmer, car il est tout à fait logique que ce ratio soit impacté lors d'une phase de développement des infrastructures communales. Il conviendra par contre de veiller à ce que le degré d'autofinancement revienne à une valeur convenable à moyen terme.

F) Conclusion

Avec des investissements nets de Fr. 9'977'120.- et une marge s'autofinancement de Fr. 3'063'450.- le budget 2020 prévoit une insuffisance de financement des investissements fixée à Fr. 6'913'670.-.

L'Exécutif communal en est parfaitement conscient, mais les montants prévus sont toutefois essentiels à l'entretien des infrastructures existantes ainsi qu'à une extension de celles-ci, due en grande partie à la croissance démographique que connaît la Commune de Vétroz depuis plusieurs années. L'agrandissement des centres scolaires et la mise à niveau des services (eaux potables et usées) en sont les exemples les plus frappants.

La part sans cesse grandissante des dépenses liées (sur lesquelles la marge de manœuvre est quasiment nulle), associée à une réduction des recettes fiscales propres aux personnes morales, place à l'heure actuelle le Conseil municipal dans une situation complexe. Chacun de ses membres mène toutefois une réflexion visant à trouver des solutions durables permettant d'atteindre un équilibre des finances, notamment en instaurant une politique de rigueur budgétaire.

Comme le témoigne le graphique ci-dessous, une grande partie de ces investissements est consacrée à l'enseignement et la formation, au trafic ainsi qu'à l'aménagement et la protection de l'environnement.

Investissements nets budgétisés dans le cadre de l'exercice 2020



Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à accepter le projet de budget 2020 qui vous est soumis et à autoriser l'Exécutif communal à contracter les emprunts utiles à la réalisation des tâches prévues lors du prochain exercice comptable.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Conseil municipal de Vétroz

Le Président
Olivier Cottagnoud

Le Secrétaire
Bertrand Fontannaz

Fait à Vétroz, le 18 octobre 2019 / LS